

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital et de leur utilisation au cours de l'exercice

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2025 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2025	Montant résiduel au 31/12/2025
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ ou primes	11 juin 2024	10 août 2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 500 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 500 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	11 juin 2024	10 août 2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 2 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 30 000 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 2 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 30 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du DPS par offre au public	10 juin 2025	9 août 2027	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 500 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 500 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du DPS par placement privé	10 juin 2025	9 août 2027	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 500 000 euros (limité à 30 % du capital par an) Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond offre au public)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 500 000 euros (limité à 30 % du capital par an) Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond offre au public)

Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes	10 juin 2025	9 décembre 2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 500 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 500 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personne(s) nommément désignée(s)	10 juin 2025	9 décembre 2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 500 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 500 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros
Autorisation d'augmenter le montant des émissions (catégories de personnes)	10 juin 2025*	9 décembre 2026	Dans la limite du plafond de la délégation fixé par l'assemblée générale et de 15% du montant de l'émission initiale	-	Dans la limite du plafond de la délégation fixé par l'assemblée générale et de 15% du montant de l'émission initiale
Autorisation d'augmenter le montant des émissions (offres au public et placements privés)	10 juin 2025**	9 août 2027			
Autorisation d'augmenter le montant des émissions (maintien du droit préférentiel de souscription)	11 juin 2024***	10 août 2026			
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	10 juin 2025	9 août 2027	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 20 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 20 000 euros
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ ou certains mandataires sociaux	10 juin 2025	9 août 2028	Montant maximum de l'augmentation de capital : 300 000 actions d'1 € de valeur nominale	-	Montant maximum de l'augmentation de capital : 300 000 actions d'1 € de valeur nominale